

**CONSEIL MUNICIPAL DE BERTRANGE,
05 AOUT 2025**

SALLE MICHEL TOUSSAINT

PROCES VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Juin 2025
- 2°) Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner zone 1AUX
- 3°) Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner zone UA-UC
- 4°) Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner zone 2AU
- 5°) Communication du Maire
- 6°) Divers

SEANCE

M. Le Maire a ouvert la séance à 20h03 et a procédé à l'appel.

Etaient présent(e)s :

ABDELLALI Moustapha, DIESEL Jean Philippe, FROGET Sylvie, GAMBINO Rosa, GHIBAUDO Michel, KOCKLER Anne, KRETTNICH David, MILANI Jacques, NOIR Frédéric, PERRIN Jean Luc, PINOT Regis, SIEBENALER Claude, ZIEGLER Marielle formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s:

AAZRI Hanan qui a donné procuration à KOCKLER Anne ;
DAVAL Julien qui a donné procuration à ZIEGLER Marielle ;
JODIN Yolande qui a donné procuration à PINOT Regis ;
MATHIEU Céline qui a donné procuration à SIEBENALER Claude ;
MATUSZEWSKI Séverine qui a donné procuration à FROGET Sylvie ;
PAULY Elsa qui a donné procuration à GHIBAUDO Michel ;
ROUSSEY Alain qui a donné procuration à PERRIN Jean Luc.

Absent(e)s excusé(e)s sans Procuration :

PIERRARD Olivier
VIVIER Philippe
VETZEL Caroline.

Soit :

Présents : 13.
Absents : 10.
Pouvoirs : 7.
Votants : 20.

Secrétaire de séance : sur proposition de M. Le Maire, MOUSTAPHA ABDELLALI a été désigné.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Juin 2025
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du 30 juin 2025.

POINT 2 : URBANISME : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ZONE 1 AUX
RAPPORTEUR M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE a présenté les DIA suivantes :

- Le 17 juillet 2025, présentée par le vendeur « ZDL IMMO Société Civile Immobilière » concernant le bien cadastré section 4 n° 179/30 d'une superficie totale de 31a 47ca, (Galgenberg).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a renoncé à l'unanimité à son droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessus.

POINT 3 : URBANISME : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ZONE 1 UA UC
RAPPORTEUR M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE a présenté les DIA suivantes :

- Le 10 juin 2025, présentée par le vendeur « M. et Mme TORCHIA » concernant le bien cadastré section 14 n° 261 d'une superficie totale de 5a 61ca, (38 Boucle des Prunelles) ;
- Le 25 juin 2025, présentée par le vendeur « NOEL Christiane » concernant le bien cadastré section 2 n° 368/16 d'une superficie totale de 2a 36ca, (29B Grand' Rue) ;
- Le 4 juillet 2025, présentée par le vendeur « MARINO Charlene » concernant le bien cadastré section 14 n° 349/50 d'une superficie totale de 6a 49ca, (41 Boucle des Hêtres) ;
- Le 10 juillet 2025, présentée par le vendeur « SOULAS François » concernant le bien cadastré section 28 n° 342/324 d'une superficie totale de 6a 82ca, (14 rue du Bouvreuil) ;
- Le 24 juillet 2025, présentée par le vendeur « M. et Mme FORGEOT » concernant le bien cadastré section 28 n° 436 d'une superficie totale de 6a 54ca, (23 rue des Hirondelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption sur les cinq déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

**POINT 4 : URBANISME : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
RAPPORTEUR M. LE MAIRE.**

M. LE MAIRE a présenté les DIA suivantes :

- Le 11 juin 2025, présentée par le vendeur « Cts CHAUVET » concernant le bien cadastré section 27 n° 97 d'une superficie totale de 8a 05ca, (rue des Peupliers) ;
-
- Le 11 juin 2025, présentée par le vendeur « Cts CHAUVET » concernant le bien cadastré section 27 n° 130/99 d'une superficie totale de 5a 99ca, (12 rue des Peupliers).

Le Conseil Municipal, décide de voter à bulletin secret à 12 voix sur 13 présents :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de préemption sur les 2 déclarations d'intention d'aliéner afin de constituer une réserve foncière en zone 2AU, comme défini sur l'Opération d'Aménagement et de Programmation n° 7 du PLU, dans le but d'y créer principalement de l'habitat, accompagné d'activités économiques de type tertiaire, intégrées au tissu d'habitat résidentiel, ainsi que des espaces publics comprenant parcs paysagers, aires de détente et aires de jeux.

Pour : 16 voix

Contre : 4 voix

Après débat, Monsieur le Maire a proposé les montants ci-dessous au Conseil Municipal

Soit 9 600 € pour la section 27 n°97

Soit 7 200 € pour la section 27 n°130/99

Le Conseil Municipal décide d'adopter les montants ci-dessus selon :

Pour : 19 voix

Contre : 1 voix

POINT 5 : COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Voir le document joint

POINT 6 : DIVERS

MICHEL GHIBAUDO a informé le Conseil Municipal sur la consommation du poste d'Énergie malgré le fait d'être passé par un groupement de commande pilote par MATEC et attend les explications de l'augmentation du coût du poste d'Énergie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire a clôturé la séance

Bertrange, le 02 09 2025.

Le Secrétaire de séance,
Moustapha Abdellali

Le Maire,
Jean-Luc PERRIN.



**Communications des décisions prises par le maire dans le cadre de
ses délégations au 5 août 2025**

Commandes du 01/07/2025 au 05/08/2025

Eco Habitat	01/07/2025	Travaux de terrassement et pompe pour cuve	4 392,00 €
JOPAYSAGES	01/07/2025	Travaux de débroussaillage épareuse broyage d'accotements	2 220,00 €
SLEB 2.0	03/07/2025	Salle rose périscolaire	14 849,33 €
Garage TONON	21/07/2025	Kit embrayage - sous réserve de démontage	2 459,88 €
Moderna	22/07/2025	Aire de jeux	25 567,96 €
Voirie environnement	31/07/2025	Grillage rigide stade supp.	2 023,82 €